**Notion: N0040**

**Notion originale: langue non nationale**

**Notion traduite: langue non nationale**

**Document: D009**

Titre: Linguistique et colonialisme

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Ed. :Payot, Saint-Amand, 1979, 228p.

Extrait E0237, p. 46

 Alsacien et français sont donc d’abord "deux langues", puis la première devient un "dialecte" et ceux qui la parlent des "patoisants". Cette caricature est bien entendu le produit des confusions et des approximations préalables que nous avons soulignées. En particulier, la définition de l’alsacien et du français est ici, sous le couvert du discours linguistique, neutre et scientifique, tout autre : la notion de langue nationale est à l'évidence juridique et politique et on ne devrait lui opposer que celle de langue non nationale. Mais la confusion est telle entre le linguistique et le social qu’en l’absence de véritable science sociale des faits linguistiques (qui, en tout état de cause, ne pourrait se constituer qu’en repartant de l’analyse marxiste des faits sociaux), les descripteurs évoluent le plus souvent entre diverses postulations inconciliables dans l’état actuel des fondements de la linguistique.

Extrait E0238, p. 47

 S’imposent alors deux évidences : du strict point de vue de la structure interne, il n’y a selon cette définition [celle du Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973] aucune différence entre une langue et un dialecte (tous deux ont un "système lexical, syntaxique et phonétique propre" ; la différence réside dans un statut acquis. Mais la nature de ce statut et les processus de son acquisition ne sont pas très clairs : "culturel", qu’est-ce à dire lorsqu’on sait qu’au Moyen-Age les divers "dialectes" (normand, picard, francien…) avaient une littérature d’égale importance ? Et social ? En fait, il semble qu’une fois de plus les auteurs ressentent la nécessité de donner une définition non linguistique de l’opposition langue/dialecte, mais qu’ils ne se donnent pas les moyens d’aller jusqu’au bout de cette tendance. En effet, au nom de quels critères décider du statut culturel et social de chacun des parlers pour les classer ensuite en langues et en dialectes ? Le problème est d’autant moins posé que les linguistes ne se préoccupent pas de classer, ils entérinent une classification antérieure, c'est-à-dire un état de fait : systématiquement, c'est la langue nationale qui est baptisée "langue" et les langues non nationales qui sont baptisées "dialectes", et le flou définitoire se fait donc nécessité au service de la situation comme elle est.